

AVIS PUBLIC

DÉCISION SUR DEUX DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis de ce qui suit est donné par la soussignée Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Moïse :

Qu'il y aura séance du conseil de la Municipalité de Saint-Moïse, le lundi 7 décembre 2020 à compter de 19h30 au centre municipal situé au 120, rue principale à Saint-Moïse.

Qu'au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur deux demandes de dérogation mineure suivante :

DEMANDE 01-2020

Nature de la demande:

Agrandir un garage existant dont la superficie au sol est de 89,23 m², donnant une superficie totale de 133,88 m² pour une superficie au sol du bâtiment principal de 126,61 m². La superficie autorisée selon le plan d'urbanisme est de 94,96 m² et dont la porte aura une hauteur de plus de 2,75 mètres comme autorisée au plan d'urbanisme.

Raison de la demande :

Pour autoriser l'agrandissement d'un garage dont la superficie au sol excède de 38,92 m². L'article 7.4.3.4a stipule que pour la zone 12Av, la superficie au sol d'un bâtiment accessoire ne doit pas excéder 75% de la superficie au sol du bâtiment principal et l'article 7.4.3.6, normes relatives au bâtiment secondaire, stipule que les ouvertures ne doivent pas excéder 2,75 mètres de hauteur.

Identification du site concerné

Propriété sise au 142, route 132 à Saint-Moïse.

DEMANDE 02-2020

Nature de la demande :

Construire une maison unifamiliale avec un bâtiment accessoire annexé plus grand que la superficie permise et aménager au mur avant des portes patios comme porte d'entrée.

Raison de la demande :

L'article 7.4.1 stipule que pour la zone 21Av, la superficie au sol d'un bâtiment accessoire annexé ne doit pas excéder 50% de la superficie au sol du bâtiment principal. L'article 6.5 stipule que le mur avant d'un rez-de-chaussée d'un bâtiment principal doit comprendre au moins une porte d'entrée de dimension standard (excluant les portes patios) dans cette zone.

Identification du site concerné

Propriété sise au 99, 1^{er} rang à Saint-Moïse.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Moïse, ce 13 novembre 2020.

Nadine Beaulieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière